



Probleme de caution,non rendu

Par **Barbet**, le **27/07/2009** à **22:27**

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien logement (particulier à particulier) le 13 Mai 2009. J'ai rendu les lieux en bon état, peintures,sols... l'état des lieux de sortie s'étant bien déroulé. Le problème aujourd'hui est que mon proprio ne m'a toujours pas rendu ma caution s'élevant a plus de 1500e ce qui n'ai pas négligeable.

Je l'ai appelé, laissé des messages vocaux mais aucune réponse!

Je compte lui envoyé une lettre recommandé rapidement.

Que dois je écrire dans cette lettre ?

Combien de temps a t il pour me répondre ?

Et surtout s'il ne répond pas , Que dois je faire par la suite?

Merci de votre attention.

Par **patinette**, le **29/07/2009** à **10:03**

bonjour,

contactez l'ADIL de votre département c'est gratuit et sérieux, vous trouverez leurs coordonnées dans le bottin ou sur internet; il existe aussi des permanences en mairie.

En principe la caution doit vous être remboursée dans les 2 mois

Par **Barbet**, le **29/07/2009** à **19:43**

merci beaucoup de votre réponse je vais les appeler dés demain .